



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°03 – SAISON 2021/2022

Réunion du :	09/09/2021
Président :	TESSIER Yannick
Présent(s) :	CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique, QUIGNON Jacques, SALMON Eric, SOULON Franck
Excusé(s) :	PAQUEREAU Gérard
Assiste :	FOSSE Audrey

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°02 du 12/08/2021 est approuvé.

2. Organisation de la commission

Président : TESSIER Yannick

Secrétaire : CHARBONNIER Jacques

Secrétaire adjoint : SOULON Franck

Responsable des coupes : TESSIER Yannick

Coupe de l'Anjou : QUIGNON Jacques, PAQUEREAU Gérard et PHILIPPEAU Dominique

Challenge de l'Anjou : SALMON Eric, SOULON Franck et FROGER Alain

Coupe des réserves : QUIGNON Jacques, PAQUEREAU Gérard et PHILIPPEAU Dominique

Challenge du District Hubert Sourice : SALMON Eric, SOULON Franck et FROGER Alain

Vérification des procédures (Forfaits – Matches remis) :
TESSIER Yannick, PAQUEREAU Gérard, FROGER Alain et QUIGNON Jacques

Suivi des championnats : CHARBONNIER Jacques, QUIGNON Jacques, PAQUEREAU Gérard et TESSIER Yannick

Contrôle des joueurs suspendus : PAQUEREAU Gérard, CHARBONNIER Jacques, QUIGNON Jacques et TESSIER Yannick

3. Entente(s)

Pour la saison 2021/2022, la commission prend note de la validation par le Comité de Direction du District de l'entente seniors (D5) suivante :

- E/VERNANTES-PARCAY 3 (Vernoil Vernantes 3 – Parçay La Pellerine 2)

RAPPEL :

« Article 39.bis L'ENTENTE

....

2) Entente Senior

...

Dispositions L.F.P.L :

Les ententes sont autorisées uniquement dans le dernier niveau de District. Chaque club n'a droit qu'à une seule équipe en entente. Ces ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District concerné. L'entente sera gérée par un seul des clubs choisi d'un commun accord entre eux, dans les mêmes conditions que celles citées pour les ententes jeunes. Ce club supportera l'obligation liée au Statut de l'Arbitrage. »

De plus, conformément à l'article 39 bis.2 des Règlements FFF, les ententes ne peuvent prétendre à une quelconque accession.

4. Coupes et Challenges

La commission fait le bilan des engagements dans chaque compétition :

- Coupe de l'Anjou : 125 équipes
- Challenge de l'Anjou : 122 équipes
- Coupe des Réserves : 67 équipes
- Challenge du District Hubert Sourice : 125 équipes

a) Challenge du District Hubert Sourice

Les équipes sont réparties en 32 poules :

- 29 poules de 4 équipes
- 3 poules de 3 équipes.

1 - Dates des rencontres :

- o Le 19 septembre 2021
- o Les 10 et 17 octobre 2021

2 - Qualifications 1/32èmes de finale :

- o Les 2 premiers de chaque poule

b) Coupe de l'Anjou

- 27 équipes disponibles.
- 1 exempt : Becon Vil St Augustin

La Commission effectue le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe de l'Anjou qui se déroulera **le dimanche 19 septembre 2021** : 13 rencontres.

a) Challenge de l'Anjou

Le 1^{er} tour de la phase 2 du challenge de l'Anjou est repoussé au dimanche 17 octobre 2021.

5. Championnat

a) Championnat de D5

La commission établit la liste des engagements en D5.

Le nombre d'équipes participant au championnat de D5 est de **99 équipes**.

- 21 équipes de la saison 2020/2021 ne se sont pas engagées
- 2 équipes de D4 ont demandé dans les formes et les délais à jouer en D5
- 8 nouvelles équipes ont été créées

Elle répartit les 99 équipes **en 9 groupes de 10 équipes et 1 groupe de 9 équipes**.

La commission effectue la numérotation des équipes dans chaque groupe en respectant au maximum les desideratas de chaque équipe.

Tout retrait d'équipe sera dorénavant considéré comme un forfait général.

Le début du championnat est prévu le dimanche 26 septembre 2021.

b) Accessions et rétrogradations – Saison 2021/2022

La commission étudie le tableau des règles d'accessions et rétrogradations et le transmet au CODIR pour validation.

c) Cas particulier – Auverse Mouliherne

La commission prend connaissance de l'extrait du Procès Verbal n°3 du Comité de Direction du 03/09/2021.

La demande de rétrogradation de l'équipe d'Auverse Mouliherne 2 en Départemental 5 a été refusée.

L'équipe d'Auverse Mouliherne 2 prendra donc part au championnat seniors M en Départemental 4 Groupe F pour la saison 2021/2022.

6. Forfaits généraux

La commission prend note des forfaits généraux directs avant le début des compétitions.

Application de l'article 12 des Règlements des championnats régionaux et départementaux Seniors M.

Jeunes

⇒ **EST ANJOU FC 1 – U15 Départemental 2 Groupe F**

Amende de 105 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

⇒ **GJ MARTIGNE THOUARCE 2 – U17 Départemental 3 Groupe C**

Amende de 105 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

7. Répartition des mutés supplémentaires – Saison 2021/2022

Rappel :

Les clubs pouvant bénéficier d'un ou deux mutés supplémentaires dans le cadre des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent, en application des stipulations de l'article 45 du Statut précité, informer la Ligue et/ou le District dans quelle équipe ils comptent utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s).

Ce choix sera définitif pour la saison 2021-2022.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour une des équipes du club dans les championnats régionaux et/ou départementaux.

Etant précisé que le(s) joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) peu(t)-(vent), également participer à des Coupes Nationales avec cette même équipe.

La commission valide les demandes suivantes :

- **Chemillé Melay O** (1 joueur muté supplémentaire) au niveau Départemental 1 (équipe 2 groupe B)
- **Montreuil Juigné Bf** (2 joueurs mutés supplémentaires) au niveau Départemental 2 (équipe 2 groupe B)

8. Divers

a) Réunion des D1/R3 du District 49

A l'instigation de la Ligue des Pays de Loire, une réunion se déroulera le Jeudi 16 septembre à l'IFEPSA.

Eric SALMON représentera la commission.

b) Assemblée Générale du District à Longuenée en Anjou

L'assemblée générale se déroulera le vendredi 24 septembre en présentiel. Tous les membres de la commission sont conviés à y participer.

c) Statuts des éducateurs

La commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction (mail du 07/09/2021) de mettre en sommeil pour cette saison uniquement, l'application des articles 12, 13, 13bis, 14 et annexe 2, concernant les obligations des clubs masculins et féminins de D1.

9. Courriers/Mails

Mails des clubs demandant des changements dans la numérotation des équipes :

- Brissac Aubance Es
- St Florent Fc Ble
- Val Erdre Auxence
- Auverse Mouliherne ES
- St Léger Bégrolles
- Toutmaulévrier SP
- Le Plessis Grammoire FC
- Bouzillé Marillais

☒ **Mail du club de Cholet RCC, reçu le 07/09/2021, Xavier GODET, secrétaire du club.**

La commission prend connaissance de la demande du club et donne sa validation.
Les rencontres de l'équipe de Cholet RCC 3 seront planifiées à 12h30 pour la saison 2021/2022.

Prochaine réunion :
Mercredi 22/09/2021 à 14h00
Jeudi 07/10/2021

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

